

Le fermage et autres charges : calculs et gestion

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné :

Notaire, comptable, collaborateur du service de gestion locative

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Calculer, réviser le montant du fermage
- Déterminer, répartir les autres charges
- Gérer les impayés ou les fermages illicites
- Calculer le droit de chasse

Contenu :

Illustré par des exemples et des cas pratique chiffrés

Le fermage

- Le calcul du fermage : bâtiments d'exploitation, habitation, terres de culture, élevage hors-sol
- Les modalités de calcul
- Les modalités de règlement
- La révision du fermage
- Les fermages illicites et anormaux
- Les sanctions en cas de défaut de paiement, les délais de recours

Les autres charges

- La détermination des charges récupérables : Impôts fonciers, travaux, assurances diverses, taxe de

remembrement, taxe de défense de la mer....

- Les modalités de calcul
- Les modalités de répartition entre la bailleur et le preneur en place

Le droit de chasse

- Les modalités de calcul du droit de chasse

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances en droit rural sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION LILLE** : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75 – Fax : +33 3 20 15 98 76 – Courriel : lille@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.